



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Pascal VESLIN - Conseil en gestion de patrimoine - 06 64 14 99 82

LE CONTRAT SHERPA

SECURISONS ENSEMBLE VOTRE PARCOURS DE VIE

CABINET VESLIN - Gestion de patrimoine - 18.24 rue Edison 33400 Talence.

Mobile : 06 64 14 99 82 - Courriel : cabinetveslin@me.com - Web : www.cabinetveslin.com.

RCS : 404 734 410 Bordeaux - NAF : 6622 Z - TVA Intracommunautaire : FR19 404 734 410.

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 003 263 (www.orias.fr) en qualité de:

- Conseil en investissements financiers;
- Courtier en assurance;
- Courtier en opérations de banque et services de paiement.

**Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP),
association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Après une formation universitaire à Bordeaux (Gestion d'Entreprise et des Systèmes d'Information), j'ai intégré la société Carrefour comme cadre au service Caisses et Stand financier.

A partir de 1994, je suis devenu indépendant pour exercer dans le domaine du Patrimoine. J'ai également réalisé des vacances à l'Université de Bordeaux sur le thème Vente & Patrimoine, « Une confiance rencontre une conscience ».

Enfin depuis 2001, j'ai créé mon cabinet en ne cessant de mener une réflexion sur l'approche nécessairement pédagogique que le Conseil en gestion de patrimoine doit apporter à son client.

Pour ce faire, la bonne réponse doit être collaborative car il s'agit de travailler avec des professionnels de l'Expertise-comptable, du Notariat, du Barreau et de la Gestion de Patrimoine.

Il s'agit alors, dans l'intérêt commun de chacun, par la complémentarité des compétences et le respect d'un partenariat, d'optimiser les réponses à apporter aux besoins du Client, prioritairement dans son intérêt.



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Le cabinet VESLIN est immatriculé sous le numéro 07003263), consultable sur le site www.orias.fr. Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

1. CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIERS (CIF)

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale: ALPHEYS - ODDO BHF - INTER INVEST - AESTIAM - ATLAND VOISIN - INTERGESTION - FRANCE VALLEY

Démarchage bancaire et financier : identité du ou des mandant pour lesquelles le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : néant

2. COURTAGE EN ASSURANCES - CATEGORIE B (COA)

Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprise d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille: VIE PLUS - ODDO BHF - CARDIF - ALPHEYS - UAF

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier): néant.

3. COURTAGE EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES PAIEMENT (COBSP)

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : néant.

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : néant.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : EUCLIDE - Grands Hommes Financement - ODDO BHF - ALPHEYS. Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier. Le montant de la rémunération perçue au titre de la prestation de conseil (honoraires) vous sera communiqué préalablement.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Pascal VESLIN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par courrier: au Cabinet VESLIN 24 rue Edison 33400 Talence ou par courriel: cabinetveslin@me.com. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunications fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière MMA IARD Assurances Mutuelles : MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur)).
 - Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
- Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

PLAN CONTINU D'ACTIVITE

La pérennité de la prestation du Cabinet VESLIN est assurée par la mise en place d'un mandat à effet de protection future et d'un mandat à effet posthume signé avec Monsieur Bertrand ASSEO - Cabinet ACG PATRIMOINE à Bordeaux.

AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance du présent **Document d'Entrée en relation**.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, nos sincères salutations.

Fait en deux exemplaires à le **2022**

Signature du Conseil en gestion de patrimoine

Signature du ou des Client (s)



CABINET VESLIN

GESTION DE PATRIMOINE

Une confiance rencontre une conscience

CABINET VESLIN - Gestion de patrimoine - 18.24 rue Edison 33400. Talence. Mobile : 06 64 14 99 82 - Courriel : cabinetveslin@me.com - Web : www.cabinetveslin.com

RCS : 404 734 410 Bordeaux - NAF : 6622 Z - TVA Intracommunautaire : FR19 404 734 410.

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 003 263 (www.orias.fr) en qualité de Courtier en assurance - Courtier en opérations de banque et services de paiement - Conseil en investissements financiers.

Adhérent n° E004611 de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

RC PRO & GF n°112 786 342 adhérent n° 231 366 MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.